



RECU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT
26 MAI 2015
DATE
1549

DELIBERATION n° 70/2015 du 20 mai 2015
Acceptant le principe de l'opération intitulée
« Acquisition d'un (01) excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du Parc à Matériel »,
approuvant le dossier technique, sollicitant le concours financier du Pays et abrogeant les délibérations n°
60/2014 du 9 mai 2014 et n° 125/2014 du 3 décembre 2014

En sa séance du 20 mai 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 4/CONV/CM/2015 du 15 mai 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
 - Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
 - Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
 - Vu** la délibération n° 47/2013 du 07 Juin 2013, portant réforme et autorisant la mise en vente par adjudication des véhicules communaux ;
 - Vu** la délibération n° 60/2014 du 9 mai 2014 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du parc à matériel », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays ;
 - Vu** la délibération n° 125/2014 du 3 décembre 2014 modifiant la délibération n° 60/2014 du 9 mai 2014 acceptant le principe de l'opération intitulée « Acquisition d'un excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du parc à matériel », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Pays ;
 - Vu** la délibération n° 25/2015 du 16 mars 2015 adoptant le Budget principal de l'exercice 2015 ;
 - Vu** les inscriptions budgétaires au titre du programme n° 400 ;
- Considérant** les nécessités de service ;
- Oùï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : Le principe de l'opération numérotée et intitulée comme suit, est accepté :

N° Opérat°	Libellé
400	Acquisition d'un (01)excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du Parc à matériel.

Article 2 : Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1er, est approuvé.

Article 3 : La Commune de HUAHINE sollicite le concours financier du Pays conformément au plan de financement suivant :

N° Op.	Libellé	Fonds propres		Pays		TOTAL
		%	Montant	%	Montant	
400	Acquisition d'un (01)excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du Parc à matériel.	60	6 900 000	40	4 600 000	11 500 000

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions d'aide financière du Pays ainsi que tout avenant subséquent.

Article 5 : Les délibérations n° 60/2014 du 9 mai 2014 et n° 125/2014 du 3 décembre 2014 susvisées sont abrogées.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, MOU SIN Gaëton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

FAATAUIRA Camille
VAIHO épouse HEITAA Dorida
HOPARA Nano

a donné pouvoir à

MALATESTE Antonio
LISAN Marcelin
TAPAO épouse FAAHU Tatiana

Le Maire,

Marcelin LISAN



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents :	26	Acte rendu exécutoire	
Votants :	29 dont 3 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le 26 MAI 2015	
Exprimés :	29	et publication ou notification	
Votes pour :	29	du 26 MAI 2015	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		Marcelin LISAN	

